



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRÉSENTATION D'UN SPECTACLE - MICHAEL CANITROT **DÉCISION N° DM-24-272 EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2025 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation des spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de So Happy in Paris, représenté par Madame Corinne Canitrot, dont le siège social est situé 8 rue Lemercier – 75017 Paris pour l'organisation du spectacle « DJ Michael Canitrot », le 28 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

D É C I D E

DE SIGNER avec So Happy in Paris, représenté par Madame Corinne Canitrot, dont le siège social est situé 8 rue Lemercier – 75017 Paris un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « DJ Michael Canitrot », le 28 juillet 2024, dont le prix de cession est fixé à 44 736,22 euros (quarante-quatre mille sept cent trente-six euros et vingt-deux centimes) NET ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240813-lmc1H12296H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024
Date de Publication : 13/08/2024